

COMMUNE DE PORT-VALAIS



Plan de quartier "A la Lanche"

Périmètre du plan de quartier
Situation 1:500

LEGENDE :

 : Périmètre du plan de quartier,
Surface du périmètre: Surface RF = 11'633 m2

Adopté par le Conseil Municipal, le 26.08.2014.

Le Président

Pierre Zappalèta



Le Secrétaire

Approuvé par l'Assemblée Primaire, le 11.11.2014.

Le Président

Pierre Zappalèta



Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat
- 8 MARS 2017

Homologué par le Conseil d'Etat, le ... en séance du ...

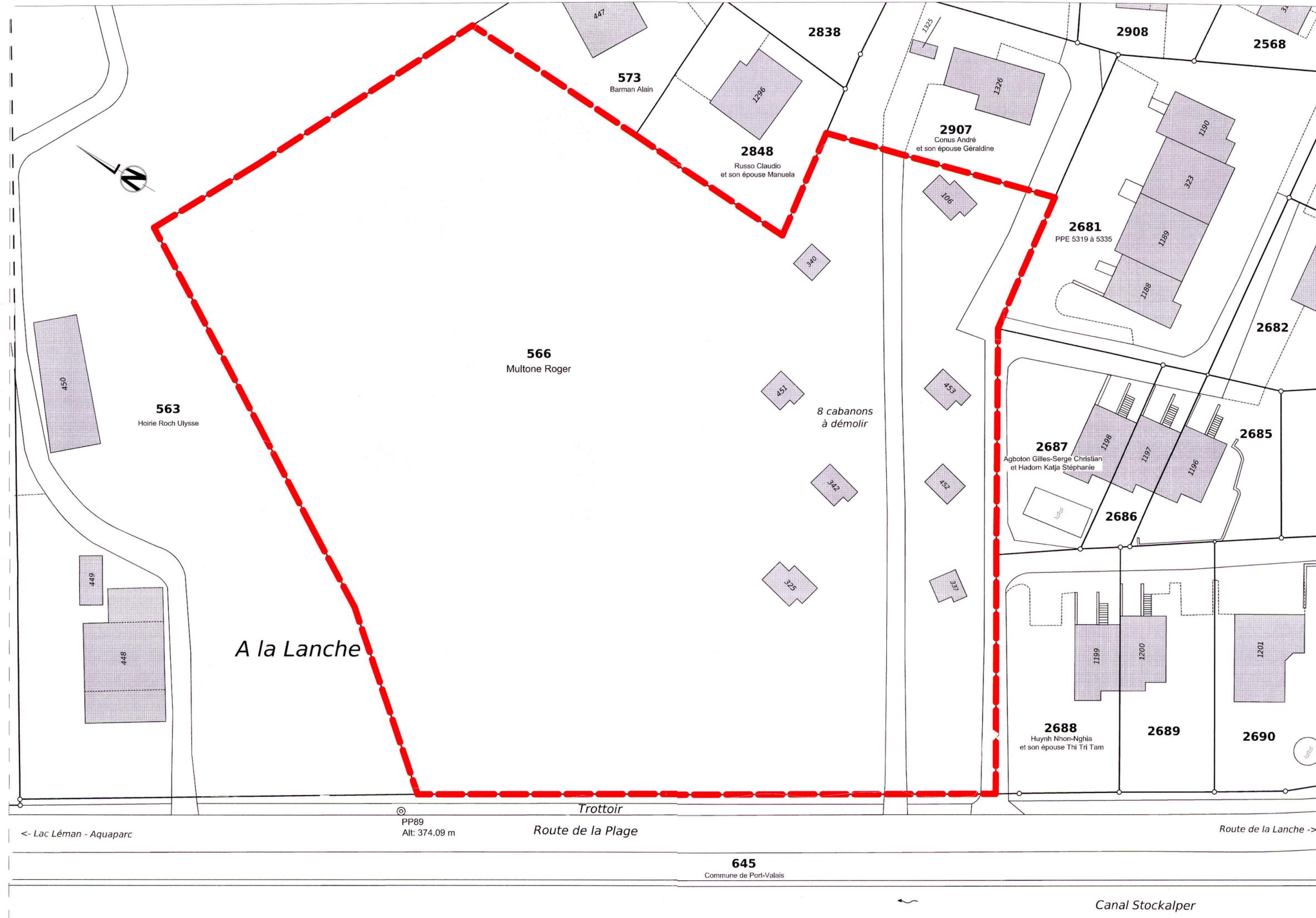
Le Chancelier

Droit de sceau: Fr. 250.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Monthey, août 2016



COMMUNE DE PORT-VALAIS

Plan de quartier "A la Lanche"

Emprises constructibles Situation 1:500

LEGENDE :

-  : Périmètre du plan de quartier
-  : Emprises constructibles et altitudes toitures
-  : Bâtiments projetés (à titre indicatif)
-  : Distance de non-bâtir (à titre indicatif)
-  : Coupe A-A' et coupe C-C'

Adopté par le Conseil Municipal, le 26.08.2014

Le Président

Pierre Zornetta



Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 8 MARS 2017

Droit de sceau: Fr. 250.-

Homologué par le Conseil d'Etat, le _____

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Le Chancelier



Sion, août 2016



COMMUNE DE PORT-VALAIS

Plan de quartier "A la Lanche"

Enveloppe constructible Coupe A-A' - échelle 1/200

LEGENDE :

-  : Enveloppes constructibles
-  : Terrain aménagé
-  : Terrain naturel selon relevé topographique du 5 juillet 2013

Adopté par le Conseil Municipal, le 26.08.2014

Le Président

Pierre Zappalà



Le Secrétaire

Homologué par le Conseil ~~communal~~

en séance du 8 MARS 2017

Droit de sceau: Fr. 250.-

L'atteste:

Le Chancelier

Homologué par le Conseil d'Etat, le 10.08.2016

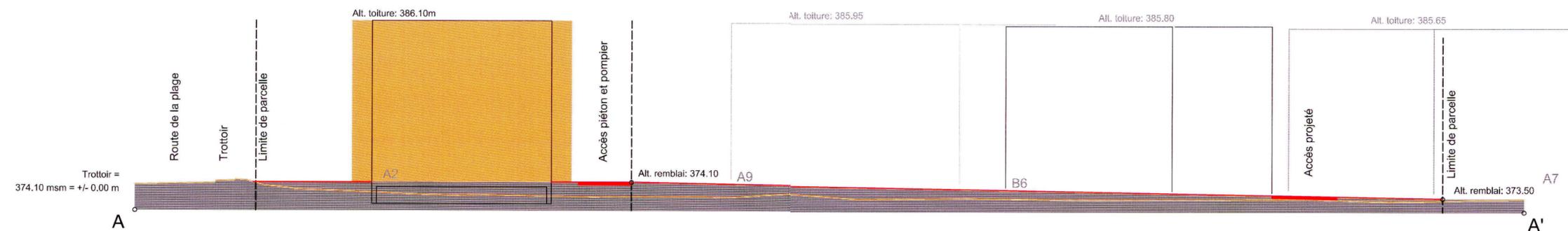
Le Chancelier



Le propriétaire :

Sion, août 2016

Coupe A-A'
1:200/1:200



Référence altimétrique : PP89 = 374.09m

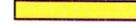
Niveau +/- 0.00 du plan de quartier = 374.10m = trottoir

COMMUNE DE PORT-VALAIS

Plan de quartier "A la Lanche"

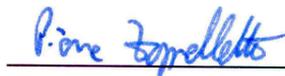
Principe stationnement souterrain Coupe C-C' 1:500

LEGENDE :

-  : Périmètre du plan de quartier
-  : Niveau parking (à titre indicatif)
-  : Bâtiments projetés (à titre indicatif)
-  : parking

Adopté par le Conseil Municipal, le 26.08.2014.

Le Président





Le Secrétaire



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 8 MARS 2017

Droit de sceau: Fr. 250.-

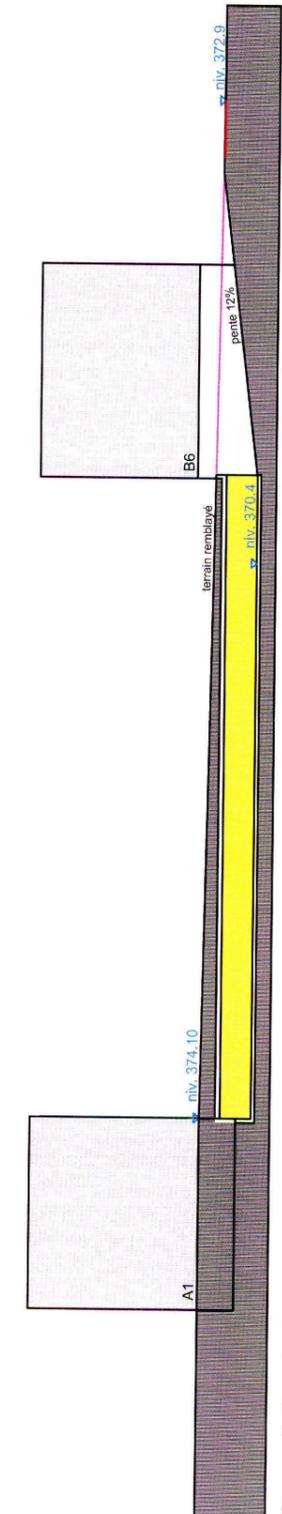
Homologué par le Conseil d'Etat, le
L'atteste: Le chancelier d'Etat:

Le Chancelier





Sion, août 2016



COMMUNE DE PORT-VALAIS

Plan de quartier "A la Lanche"

Principe des aménagements extérieurs avec parking souterrain Situation 1:500

LEGENDE :

-  : Périmètre du plan de quartier
-  : Jardins "intimistes" dans le prolongement des constructions
-  : Grand jardin central - prairie fleurie
-  : Jardins plantés de grands arbres
-  : Espace minéral / places de parc extérieures (pergola)
-  : Accès véhicule / accès pompier

Adopté par le Conseil Municipal, le 26.08.2014.

Le Président

Pierre Zappalà



Le Secrétaire

[Signature]

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 8 MARS 2017

Droit de sceau: Fr. 250.-

Homologué par le Conseil d'Etat, le 08.08.2017

Le chancelier d'Etat

Le Chancelier

[Signature]

Sion, août 2016



COMMUNE DE PORT-VALAIS

Plan de quartier "A la Lanche"

Equipements existants

Situation 1:500

LEGENDE :

- : Périmètre du plan de quartier
- : Eau potable
- : Consortage
- : Eaux usées
- : Swisscom
- : SEIC
- : Eaux claires
- : Electricité
- : Gaz

Adopté par le Conseil Municipal, le 26.08.2014

Le Président

Pierre Zampalà



Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 8 MARS 2017

Droit de sceau: Fr. 250.-

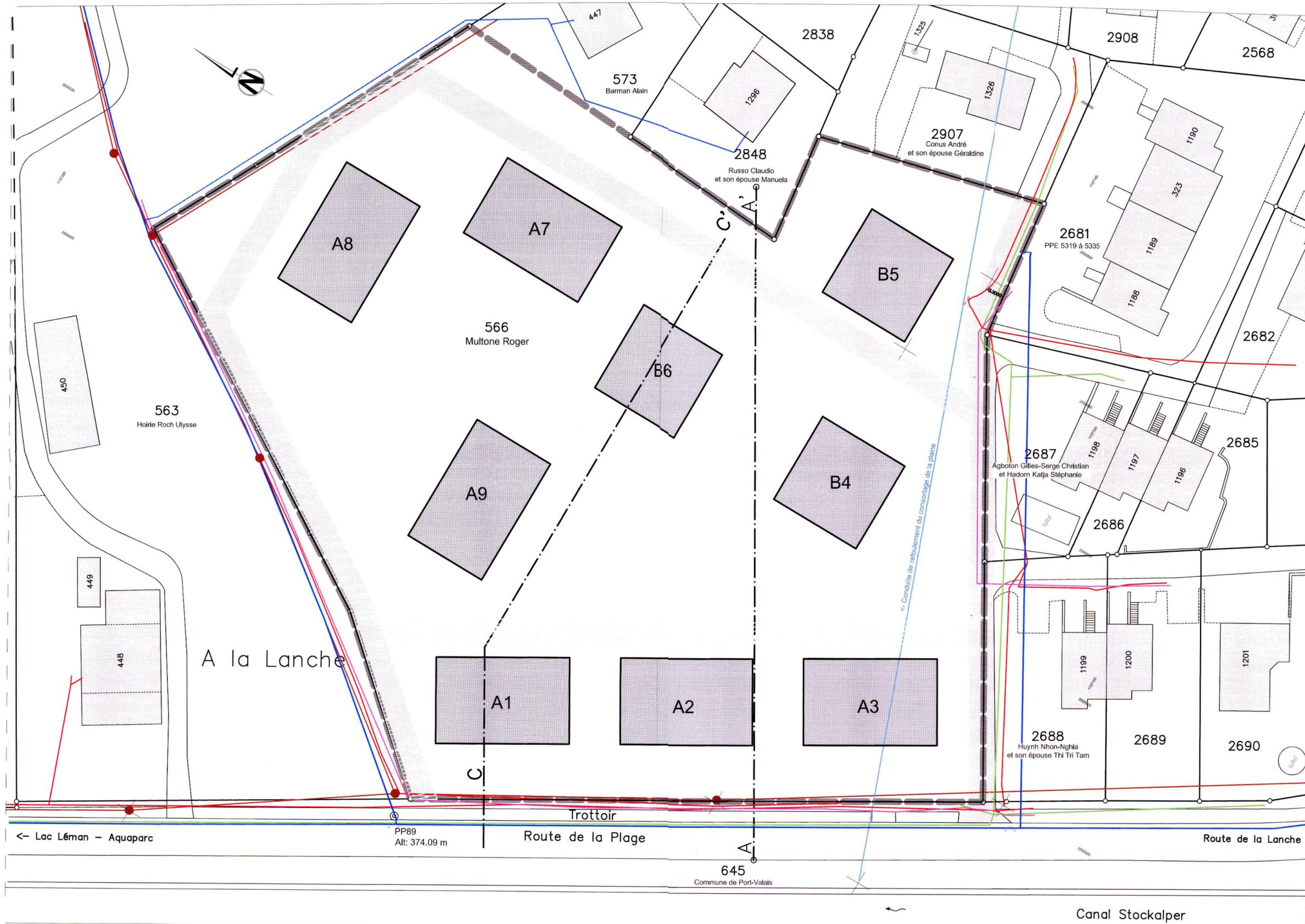
Homologué par le Conseil d'Etat, le 11.03.2017

Le Chancelier

Le chancelier d'Etat:



Sion, août 2016



COMMUNE DE PORT-VALAIS

Plan de quartier "A la Lanche"

Principe des équipements Situation 1:500

LEGENDE :

	: Périmètre du plan de quartier		: Swisscom (état existant)		: SEIC (état existant)
	: Eaux usées (état existant)		: Swisscom (état projeté)		: SEIC (état projeté)
	: Eaux usées (état projeté)		: Electricité (état existant)		: Gaz (état existant)
	: Eaux claires (état existant)		: Electricité (état projeté)		: Gaz (état projeté)
	: Eaux claires (état projeté)		: Consortage (état existant)		: Eau potable (état existant)
			: Consortage (état projeté)		: Eau potable (état projeté)

Adopté par le Conseil Municipal, le 26.08.2014.

Le Président

Pierre Zappalà



Le Secrétaire

[Signature]

Homologué par le Conseil d'Etat
- 8 MARS 2017

Droit de sceau: Fr. 250.-

Homologué par le Conseil d'Etat, le L'atteste:

Le Chancelier

Le chancelier d'Etat:



Sion, août 2016

